Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sports, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2021 portant composition du jury pour le recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de hauts niveau pour la session 2021 ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admissibilité du recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau pour la session 2021 :

Correcteurs

Mme Marie DELNATTE Inspectrice de la jeunesse et des sports	Académie de LYON
M. Frantz RALITE Professeur de sport hors classe	Académie de REIMS

Article 2 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 avril 2021

La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU